COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2018

1) Acquisition de matériel pour le CPINI de LESCHEROUX / Demande de subvention au S.D.I.S:

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du S.D.I.S. de l'Ain au titre de l'acquisition de matériel, au taux de 60%, concernant l'acquisition d'une paire de rangers d'un montant de 180.37€ HT.

2) Attribution du logement / Studio de la Cure :

Suite à l'étude du dossier remis par Mr Giohany GRONDIN, le conseil décide de lui attribuer le studio de la Cure à partir du 01/08/2018. Le montant mensuel du loyer est de 160.12€, révisable au 1^{er} juillet de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Suivant la réglementation en vigueur, un diagnostic immobilier sur l'état de l'installation intérieure en électricité sera réalisé par le cabinet AINDICE courant août.

3) Ad'Ap mise en accessibilité des écoles et de la cantine :

Le dossier est en cours de finalisation et sera transmis à la commission d'accessibilité de la DDT (Direction Département du Territoire) et au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour attester qu'il est conforme aux règles d'accessibilité.

4) Atelier Communal – Point:

Lors de la réunion de chantier du 22 juin, l'entreprise LOISY a informé qu'elle ne sera pas en mesure de commencer les travaux courant juin mais qu'à partir de début septembre.

Une mise en demeure lui a été adressée faisant état de sa défaillance dans le démarrage de ses prestations et demandant un démarrage des travaux au plus tard le 27 août 2018 pour une durée de 3 mois. Dans le cas contraire, il sera fait application de pénalités de retard voir de la résiliation du marché pour faute.

5) Raccordement ENEDIS – Alimentation Parcelle section B n° 485 situé aux Thiètres :

En application du 3^{ème} alinéa de l'article L332-15 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide de demander aux bénéficiaires de l'autorisation d'urbanisme, le paiement du raccordement électrique nécessité par le projet pour un montant total de 3 907.30€ HT suivant le devis et l'avis d'ENEDIS en date du 12/06/2018.

6) Projet d'évolution du site de la gravière :

Mr le Maire rappelle que l'exploitation de la gravière située sur la commune prendra fin en 2020 et qu'il y a eu lieu de réfléchir à la reconversion de ce site lors de la libération des terrains par la société CEMEX.

Il informe qu'il a eu des contacts avec une société qui souhaite développer un projet de centrale photovoltaïque sur ce site. Une présentation des grandes lignes de ce projet a été faite le 26 juin à l'ensemble des conseillers.

Il précise que ce projet présente un intérêt économique pour la collectivité et que les impacts environnementaux prévisibles sont peu importants.

Il informe que le dépôt des études d'opportunité et de faisabilité se déroule en parallèle de l'exploitation du site par la société CEMEX et que le dépôt du projet à la Commission de Régulation de l'Energie se fera avant juin 2019. A cette date l'exploitation de la gravière ne sera pas terminée. Il n'y a donc pas de risques pour la collectivité.

La commune percevrait une redevance annuelle qui sera imputée en section de fonctionnement.

Mr le Maire rappelle l'importance de dégager un excédent de fonctionnement pour financer les travaux d'investissement. En effet, les recettes d'investissement ne peuvent pas être transférées en section de fonctionnement.

Le conseil donne un accord de principe au développement de ce projet. Les études à venir permettront de lever les incertitudes encore présentes dans ce dossier.

Une commission en charge de suivre ce dossier est constituée, sous la Présidence de Mr le Maire. Les membres désignés sont : Mmes Laetitia CONTET et Dominique PETITJEAN, Mrs Thierry THENOZ — Thierry FAUSSURIER — Julien GERLAND et Cyril GUIDARD.

Prochain conseil le 04/09/2018